



2002

# Projet Pour Le Développement d'une Politique Nationale de TIC En Afrique



**Clement Dzidonu**

DOCUMENT SPECIAL 5





Published by the African Technology Policy Studies Network, P.O. Box 10081, 00100  
General Post Office, Nairobi, Kenya.

© 2002 African Technology Policy Studies Network (ATPS)



PUBLISHED BY IDEAS & PLACES  
P.O. BOX 00100-30706, NAIROBI  
TEL/FAX 445777

**ISBN: 9966-916-87-3**



## 1.0 Les Défis de la globalisation et de l'ère de l'information

L'économie mondiale est affectée par l'impact d'une globalisation rapide et la naissance de l'ère de l'information, amenant un nouvel ordre économique dominé par l'information et les économies basées sur les connaissances (IKE). Les pays en développement, comme les pays africains doivent faire face à de nouveaux défis dans leur processus de développement socio-économique, résultant de la globalisation et de l'impact de la naissance de l'ère de l'information.

La plupart de ces pays connaissent déjà des défis économiques caractérisés par de faibles taux de croissance, des difficultés concernant leur balance des paiements, des structures industrielles insuffisantes, une insuffisance au niveau des infrastructures de communication, de lourds fardeaux de dettes et d'énormes budgets de dépenses sociales et publiques. Ces problèmes ont toutes les chances d'être aggravés par les nouveaux défis posés par la globalisation et les nouvelles technologies de l'information si l'on ne prend pas les mesures permettant d'y faire face.

Selon Dzidonu et Siochru (1), la naissance de l'ère de l'information caractérisée par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le formidable accroissement de l'accès aux connaissances ont amené une ère de la connaissance et de l'information.

Ces technologies offrent même aux pays agricoles les moins développés, comme on peut en trouver en Afrique, la possibilité de transformer leurs économies et d'accélérer leur processus de développement socio-économique en s'attaquant aux défis posés par la globalisation et les implications socio-économiques de la fracture digitale.

## 2.0 La fracture digitale et ses implications socio-économiques

Le concept de « fracture digitale » et ses conséquences sont souvent définis en termes d'accès aux TIC et plus particulièrement à l'Internet et aux technologies avancées qui lui sont associées. Selon Dzidonu (2) les statistiques montrant le nombres de sites et d'abonnés à Internet, le taux de pénétration informatique dans une société ou une économie données, sont, parmi d'autres, souvent utilisées comme un indicateur brut de la fracture digitale entre des communautés, des états ou des régions. Se basant sur ces données, on constate que la plupart des pays en développement, donc les pays africains, ont comparativement un accès moindre ou inadéquat à ces technologies.

Nous pensons que le problème de la fracture digitale n'est pas un problème technologique ; en fait, il s'agit à peine d'un problème de partage entre « ceux qui disposent de la technologie » et « ceux qui n'en disposent pas ». La menace de la fracture digitale est davantage un problème de développement qu'un problème technologique. Pour les pays en développement, comme les pays africains, la fracture digitale et ses conséquences

sont davantage liées à l'incapacité de ces pays à déployer, utiliser et exploiter les possibilités de développement de l'information digitale et de la révolution technologique pour faire avancer le processus de leur développement socio-économique.

Il est, dès lors, nécessaire de dépasser les seules implications du manque d'accès aux ressources technologiques et aux services qu'elles peuvent offrir, et se pencher sur les conséquences en termes de développement socio-économique. En d'autres mots, le déploiement, l'utilisation et le développement des TIC pour aider à transformer les économies essentiellement agricoles des pays africains et les amener vers une économie de l'information et de la connaissance est la question centrale sur laquelle on doit se pencher, dans le cadre de la fracture digitale.

Il ne fait aucun doute qu'une économie basée sur l'information et la connaissance est l'économie du futur et le défi auquel sont confrontés les pays africains est plus de savoir comment ces pays pourraient *formuler et mettre en place des programmes de développement socio-économiques liés aux technologies de l'information et de la communication pouvant aider à faire basculer leurs économies et leurs sociétés, de l'autre côté de la fracture digitale.*

Il est indispensable de noter cependant qu'il n'existe pas un projet unique pour développer l'économie et la société de l'information et de la connaissance. Ce projet propose des directions pour soutenir l'effort de mise en œuvre de programmes de développement socio-économique basés sur les TIC, l'élaboration de stratégies et de plans d'action liés dans les pays africains. Pour chaque pays, le développement de l'économie et de la société de l'information doit être traité en fonction des priorités et des besoins du pays.

### **3.0 Tour d'horizon des actions de « Développement par les TIC » sur la scène mondiale.**

Partout dans le monde, les gouvernements reconnaissent le rôle crucial joué par les TIC pour aider et accélérer le développement socio-économique. De nombreux pays, dans le monde développé comme dans le monde en développement mettent en place des programmes et des stratégies leur permettant de transformer leurs économies en économies basées sur l'information et les connaissances. Ainsi, les Etats-Unis, le Canada, un bon nombre de pays européens, mais aussi des pays asiatiques comme l'Inde, Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, le Sri Lanka, la Corée du Sud, le Japon, le Vietnam, des pays d'Amérique du Sud tels le Brésil, le Chili et le Mexique, tout comme l'Australie ou l'Île Maurice ont déjà mis en œuvre ces politiques et programmes ou sont bien avancés dans leur mise en œuvre.

En Inde, par exemple, le gouvernement considère les TIC et leur déploiement pour le développement socio-économique comme un secteur dans lequel le pays peut rapidement établir une prédominance globale et retirer des bénéfices pour la création de

richesses et générer des emplois bien rémunérés. La Finlande considère le développement et l'utilisation des TIC dans son économie comme un élément essentiel des efforts nationaux pour améliorer la qualité de la vie, les connaissances et la compétitivité internationale du pays.

La vision 2020 de la Malaisie qui envisage un pays totalement développé pour 2020 et l'objectif de Singapour de transformer le pays en « Ile de l'intelligence » voient dans les TIC le moteur principal d'un développement et d'une croissance accélérés permettant d'avoir un avantage dans la compétitivité mondiale. L'Ile Maurice, tirant les leçons de l'expérience de Singapour, a élaboré un programme stratégique de développement des TIC qui fait partie intégrante de sa vision globale de développement social et économique. Le Mexique voit également dans les TIC, le moyen de permettre le progrès dans le développement social et économique. Enfin, le Rwanda, le Sénégal, le Mozambique et l'Afrique du Sud ont pris sérieusement en considération le déploiement et l'utilisation des TIC pour aider à leur développement socio-économique. Les pays les plus puissants tels les Etats-Unis, comme les petits pays tels Andorre, l'Ile Maurice et le Rwanda, ont tous reconnus le besoin de suivre la révolution de l'information pour transformer leurs économies et leurs sociétés et améliorer la qualité de vie de leurs populations.

On pourrait objecter que, étant donné le caractère mobile et transportable des technologies permettant le développement de l'économie et de la société de l'information, les pays en développement comme les pays africains, sont aussi bien placés pour profiter de ces technologies et permettre leur développement socio-économique. L'économie de l'information et des connaissances, permise par ces technologies peut profiter aux puissants comme aux faibles. Mais ces technologies vont créer de nouveaux vainqueurs et perdants dans le nouvel ordre économique qui se met en place. Les nouveaux vainqueurs seront les pays développés mais aussi certains pays en développement ayant choisi les nouvelles technologies pour soutenir leur développement socio-économique.

On pense que l'écart entre nouveaux vainqueurs et perdants dans le nouvel ordre économique mondial dominé par les économies basées sur l'information et sur les connaissances, sera bien plus grand que l'écart existant actuellement entre les pays avancés et les pays sous-développés.

Les pays africains, dont la plupart sont sous-développés risquent d'être davantage marginalisés, s'ils n'utilisent pas les nouvelles technologies pour transformer leurs économies. On ne peut donc mettre trop l'accent sur l'urgence pour les pays de mettre en place des programmes pour répondre aux défis posés par la globalisation et l'ère de l'information dans le cadre de la conception des *moyens* de développement de l'économie et de la société de l'information.

#### 4.0 Développer la Société et l'Économie de l'Information en Afrique : AISI et DOI

L'Initiative pour la Société de l'Information en Afrique (AIS<sup>3</sup>) initiée par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) est une tentative courageuse pour développer la société et l'économie de l'information en Afrique. Cette initiative, adoptée lors de la 22<sup>ème</sup> conférence des Ministres de l'UNECA en 1996 sert de cadre à une transformation socio-économique radicale au moyen du déploiement et de l'utilisation des TIC dans le contexte de la globalisation et de l'ère de l'information. On pourrait dire que l'inaptitude des pays africains à reconnaître et utiliser les potentiels et possibilités de développement offerts par la révolution de l'information et de la technologie, pourrait sérieusement contrarier les capacités de ces pays à démarrer et poursuivre leurs efforts de développement socio-économiques dans la nouvelle ère de l'information.

Le premier forum de développement africain organisé par l'UNECA en 1999 sur le thème « Défis de la globalisation et de l'ère de l'information » utilisa l'AISI comme point de référence pour recentrer l'attention des gouvernements africains sur les implications de la fracture digitale sur le développement socio-économique. Le forum étudia et proposa un certain nombre d'actions devant être prises aux niveaux national et international dans le cadre d'AISI pour accélérer les efforts de développement de l'Afrique dans la nouvelle ère de l'information.

Ce cadre « Que faire » a été rendu opérationnel, testé sur le terrain et précisé, depuis son adoption. Grâce au soutien de l'UNECA et d'autres partenaires pour le développement, incluant le Centre International de Recherche sur le Développement (IDRC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) et l'Union Européenne (UE), un certain nombre de pays africains se sont lancés dans le processus d'élaboration de leurs politiques de l'information et de la communication nationales et ont mis en place des programmes y étant liés.

Des pays comme le Rwanda, le Sénégal, le Mozambique, la Tunisie, parmi d'autres ont utilisé, adapté et précisé le cadre AISI pour mettre en œuvre leur politique nationale respective de l'information et de la communication.

Grâce au travail déjà réalisé depuis l'adoption de AISI, on dispose maintenant d'une solide banque de connaissances et d'expériences dans les secteurs de la conception et de l'élaboration de politiques et de programmes adéquats pour favoriser un développement économique accéléré dans la nouvelle ère de l'information et de la technologie dans bon nombre de pays africains.

Les recommandations et directions proposées dans ce rapport proviennent de l'expérience et des leçons tirées de la mise en œuvre du cadre AISI au niveau des états, en particulier

dans des états comme le Rwanda, dont la politique de développement des technologies de l'information est de la communication est considérée comme un bon exemple pour les pays africains.

Il faut également noter que les recommandations proposées répondent à un certain nombre de demandes et dispositions contenues dans l'Initiative pour saisir l'occasion digitale (DOI)<sup>4</sup>, une initiative conduite par l'UNDP. La DOI, comme l'AISI a pour but d'aider au processus d'utilisation des TIC pour le développement dans les pays en développement comme les pays africains. Le rapport met en évidence des leçons importantes sur le rôle des TIC dans le développement tirées des expériences prises dans des pays en développement comme le Costa Rica, Taïwan, le Brésil, l'Inde, la Corée, la Malaisie, Trinidad et Tobago, la Gambie, l'Estonie et l'Afrique du Sud. On peut y lire que :

- Une approche centrée sur l'exportation peut produire des retombées économiques significatives comme la croissance et l'investissement étranger.
- Produire localement les TIC permet de répondre aux besoins locaux et de renforcer les réseaux économiques locaux.
- Il est primordial d'utiliser les TIC pour améliorer la compétitivité d'un pays en développement dans l'économie globale.
- Un objectif explicite d'utilisation des TIC pour réaliser des objectifs de développement permet au pays de retirer de nombreux bénéfices des TIC et contribue à une croissance économique sur une base large et à des objectifs spécifiques de développement.
- Pour tirer un bénéfice maximum de l'utilisation des TIC pour le développement, il est nécessaire de traiter un certain nombre de facteurs corrélatifs. Ils incluent le développement des aptitudes humaines, la mise en place de motivations pour les entreprises, la mise au point d'un contenu approprié et une augmentation de la concurrence notamment dans les secteurs économiques liés aux télécommunications et à l'Internet.
- Enfin, la réussite des stratégies nationales dans le domaine des TIC dépend de la coordination des efforts pris par tous les acteurs concernés au niveau local, régional ou national.

S'appuyant sur ces enseignements, la DOI a développé un cadre stratégique pour guider les pays en développement dans leurs investissements et la mise en place de stratégies utilisant les avantages des TIC pour accélérer le développement social et économique. Ce cadre se compose de cinq secteurs étroitement liés pour une intervention stratégique, notamment :

*L'infrastructure* – déployer un réseau d'infrastructure des TIC, offrant un accès très

large et investissant dans une capacité stratégiquement étudiée pour soutenir les priorités de développement.

*Les compétences humaines* – Former un nombre suffisant de travailleurs compétents, pouvant développer les compétences techniques des utilisateurs et renforçant les aptitudes des entrepreneurs et gestionnaires locaux.

*La politique* – soutenir un processus politique transparent et diversifié, promouvant une concurrence loyale et ouverte et renforçant les capacités institutionnelles à mettre en place et à faire respecter les décisions.

*L'entreprise* – améliorer l'accès aux capitaux, faciliter l'accès aux marchés locaux et internationaux, faire respecter les taxes appropriées et les régimes de droits de propriété, permettant des relations économiques efficaces et stimulant la demande locale pour les TIC.

*Contenu et Mise en œuvre* – fournir à la demande, une information adaptée aux besoins et aux conditions locales des populations concernées.

## 5.0 Pourquoi développer des politiques, stratégies et programmes nationaux de TIC

On peut raisonnablement dire que, dans le nouvel ordre économique naissant, les bases fondamentales pour la réduction de la pauvreté, la création de richesses et la prospérité nationale sont l'information et la connaissance, et les pays africains ne peuvent se permettre d'être sans l'une ou l'autre. Les TIC sont les clés du progrès du développement social et économique dans les pays africains. Il ne fait aucun doute que l'économie de la connaissance et de l'information amène de nombreuses possibilités, dans les pays développés comme dans les pays en développement. C'est une nouvelle source pour la création d'emplois de bon niveau, la production et la redistribution de richesses, le développement économique rapide et la prospérité, tout comme pour être plus compétitif au niveau international.

L'idée mise en évidence est que, si les pays africains doivent réaliser une rapide et radicale transformation sociale et économique, ils devront mettre en place de vastes politiques et stratégies de développement socio-économiques orientées dans le sens des TIC. L'hypothèse est la suivante : les TIC sous-tendant la révolution de l'information offrent, même aux pays agricoles sous-développés comme les pays africains, la possibilité de sauter le stade industriel et de transformer leurs économies en économies à haute valeur ajoutée par l'information, pouvant concurrencer les économies avancées sur le marché mondial.

Autrement dit, les possibilités offertes par la révolution de l'information pourraient permettre aux pays africains de s'écarter de la voie classique stipulant que dans le cours de leur développement, les économies doivent passer du stade agricole au stade industriel, puis à ce qui est maintenant appelé l'économie de l'information et de la connaissance (IKE).



L'argument de base est qu'il serait possible pour les pays sous-développés, y compris la grande majorité des pays africains, dont l'économie repose essentiellement sur une agriculture vivrière, de transformer leurs économies en économies de l'information et de la connaissance, sans être complètement industrialisées au préalable. Pour approfondir cette idée dans le sens de chercher à développer une politique nationale de l'information et des communications dans les pays africains, nous allons examiner maintenant la vaste question de savoir ce qui constitue une économie basée sur l'information et la connaissance.

Qu'est-ce qu'une économie de l'information et de la connaissance ?

Bien qu'il n'existe aucune définition de base de ce qui constitue une économie basée sur la connaissance et l'information, on peut raisonnablement penser qu'une telle économie devrait premièrement et principalement être une économie relativement riche où l'élaboration, la production et le commerce des TIC sont prédominants. De plus une économie de la connaissance et de l'information est plutôt une économie :

- Caractérisée par un secteur de services commerciaux étendu avec un sous-secteur de services et d'industrie des TIC relativement vaste et dynamique.
- Caractérisée par un secteur industriel reposant sur des connaissances technologiques.
- Où la majorité de la population active travaille directement ou indirectement dans des activités liées à l'information ou à la communication.
- Dotée d'un secteur agricole moderne, efficace et compétitif.
- Où une grande partie de la population a accès aux produits et aux services de la technologie de l'information et de la communication.
- Où la production et la livraison des biens et des services des secteurs clé de l'économie sont dans une large mesure, facilitées par les TIC.
- Où la production et la mise à disposition des services fournis par le gouvernement et l'administration sont dans une large mesure, facilitées par les TIC.
- Basée sur une infrastructure nationale de la communication et de l'information avancée et fiable.
- Basée sur une société éduquée avec un fort pourcentage de gens maîtrisant l'outil informatique.

Etant données les caractéristiques d'une économie basée sur l'information et la connaissance mentionnées ci-dessus, on pourrait penser que la plupart des pays avancés et industrialisés n'auront qu'à mettre en place un programme de déploiement spécifique des TIC et des projets nationaux d'infrastructure de l'information (NII) pour faire évoluer leurs économies

avancées et globalement compétitives vers des économies basées sur l'information et la connaissance. Les pays africains, cependant, devront en faire plus pour arriver au même but.

Autrement dit, il ne suffira pas à ces pays de mettre en œuvre un certain nombre de projets isolés de TIC, ni des mesures sectorielles ne s'inscrivant pas dans le cadre de la stratégie globale de développement socio-économique pour espérer transformer leurs économies en économies de la connaissance et de l'information présentant les caractères mentionnés ci-dessus. Il ne fait aucun doute que les pays africains devront mettre en place des programmes de développement socio-économique au niveau national prenant en compte les stratégies de développement des TIC pour répondre aux défis posés par la globalisation et l'ère de l'information.

Il sera alors possible pour des économies essentiellement agricoles, y compris celles des pays africains, de se transformer en économies basées sur l'information et la connaissance, sans être totalement industrialisées au préalable, à condition que certaines conditions préalables au développement soient remplies et les programmes et stratégies nécessaires mis en place.

Nous allons développer cet aspect en examinant chacune des caractéristiques d'une économie basée sur l'information et la connaissance.

*Une économie de rapport important dominée par le commerce des produits et services des TIC.*

Il sera possible, pour des économies essentiellement agricoles et faiblement industrialisées en Afrique, de se transformer en des économies dominées par le commerce des produits et services des TIC, sans être au préalable totalement industrialisées. Cela peut s'obtenir en développant le secteur des services, surtout le sous-secteur des services des TIC et en promouvant une industrie des TIC, en mettant en œuvre des politiques spécifiques s'appuyant sur des stratégies fiables, des mesures et des moyens politiques et en s'assurant des ressources technologiques et financières pour soutenir la croissance de ces secteurs.

*Une économie caractérisée par un secteur de services commerciaux étendu avec un sous-secteur de services et d'industrie des TIC relativement vaste et dynamique.*

Un grand nombre de pays africains peuvent développer leur économie dans le sens d'une économie caractérisée par un secteur de services commerciaux étendu avec un sous-secteur de services et d'industrie des TIC relativement vaste et dynamique en mettant en œuvre des politiques solides de développement sectoriel et des mesures incitatives. Une industrialisation totale n'est cependant pas un préalable pour développer cet aspect de

l'économie de l'information dans ces pays.

*Une économie caractérisée un secteur industriel reposant sur des connaissances technologiques.*

On a pu constater que dans le nouvel ordre économique de la technologie et de la connaissance, les économies industrialisées les plus efficaces et les plus compétitives sont celles qui, s'écartant des processus et méthodes de production industriels traditionnels, déploient des procédés et méthodes dans leurs systèmes industriels, de production et de livraison, basés ou programmés sur la connaissance. Bien que les économies basées sur une agriculture vivrière et faiblement industrialisées comme celles d'Afrique, ne disposent pas des ressources et du savoir-faire pour développer et déployer des procédés et méthodes industriels utilisant des connaissances de pointe, il sera possible pour ces pays, de trouver et former les ressources humaines pour constituer le réservoir nécessaire de connaissances et savoir-faire pour permettre le développement d'un secteur industriel reposant sur les connaissances technologiques, s'ils disposent des politiques et programmes adéquats et des ressources requises sur le plan technologique et financier.

*Une économie où la majorité de la population active travaille directement ou indirectement dans des activités liées à l'information ou à la communication.*

Les économies essentiellement agricoles peuvent être transformées en économies où la majorité de la population active travaille directement ou indirectement dans des activités liées à l'information ou à la communication, sans au préalable être totalement industrialisées. La croissance de secteurs comme celui des services ou de l'industrie des TIC peuvent par exemple, contribuer de manière substantielle à accroître le nombre de travailleurs dans les secteurs liés à l'information ou à la communication. De plus, le développement de ces activités liées aux TIC peut favoriser le déploiement, l'exploitation et l'utilisation des TIC dans d'autres secteurs de l'économie, qui, à leur tour, auront une influence sur le nombre de travailleurs directement ou indirectement impliqués dans les activités liées à l'information ou à la communication.

*Une économie dotée d'un secteur agricole moderne, efficace et compétitif.*

Il sera possible, pour les pays africains de transformer leurs économies basées sur une agriculture essentiellement vivrière en un secteur agricole moderne, efficace et compétitif en prenant les décisions politiques appropriées et en mobilisant les ressources technologiques et financières nécessaires. Une industrialisation totale de ces pays n'est pas un préalable pour la modernisation de leur secteur agricole. L'idée est que les pays

africains, dans leur objectif de développement d'économies basées sur l'information et sur la connaissance, ne peuvent se permettre d'abandonner le secteur agricole dont ils dépendent actuellement. Cependant ils doivent rendre ce secteur moderne, efficace et compétitif. Il faut souligner que même un secteur agricole moderne, efficace et compétitif ne peut être le moteur d'une croissance économique accélérée et du développement dans l'ère de l'information et de la technologie.

*Une économie où une grande partie de la population a accès aux produits et aux services des TIC.*

Les économies des pays sous-développés, comme celles de l'Afrique, peuvent, avec les dispositions adéquates dans le domaine des TIC, les stratégies, mesures et ressources technologiques et financières, être transformées en des économies où une grande partie de la population a accès aux produits et aux services des TIC, sans avoir besoin d'être, au préalable, industrialisées. Par exemple, le cadre légal, réglementaire et institutionnel nécessaire pour faciliter le développement et l'accès aux services des TIC peut être mis en place dans le cadre des efforts gouvernementaux vers cet objectif. De plus, des mesures de développement sectoriel et des instruments visant le développement de secteurs à croissance rapide pourraient contribuer à l'expansion de ces secteurs, ce qui pourrait également contribuer au développement et à la croissance rapide de l'économie pour favoriser un accès plus important aux produits et services des TIC par une grande partie de la population.

*Une économie où la production et la livraison des biens et des services des secteurs clé de l'économie sont dans une large mesure, facilitées par les TIC*

Il sera possible pour les économies essentiellement agricoles d'Afrique, de promouvoir le déploiement et l'utilisation des TIC dans tous les secteurs de l'économie pour favoriser la production et la livraison de biens et de services, sans être au préalable totalement industrialisées. Ces pays pourront par exemple réaliser cet objectif au moyen de politiques spécifiques soutenues par des projets spéciaux, des initiatives et des mesures d'incitation dans le domaine des impôts, des incitations dans le domaine des investissements pour encourager les organisations des secteurs public et privé à investir dans les TIC pour soutenir leurs opérations.

Une économie dynamique avec à la pointe le secteur des services comprenant le sous-secteur des TIC mais aussi plus largement l'industrie des TIC, encouragera l'utilisation des TIC dans les entreprises et les organisations qui profiteront du climat économique favorable pour moderniser leurs opérations grâce au déploiement et à l'utilisation des produits

et services offerts par les TIC.

*Une économie où la production et la mise à disposition des services fournis par le gouvernement et l'administration sont dans une large mesure, facilitées par les TIC.*

Les économies en développement, y compris celles de l'Afrique pourront se transformer en économies où la production et la mise à disposition des services fournis par le gouvernement et l'administration sont dans une large mesure, facilitées par les TIC sans être au préalable totalement industrialisées. Ces pays pourront réaliser cela en mobilisant par exemple, les ressources technologiques et financières pour mettre en place un programme de modernisation de leurs services publics. Un élément de cette modernisation pourrait être l'informatisation de tous les ministères et autres organismes publics.

*Une économie basée sur une infrastructure nationale de la communication et de l'information avancée et fiable.*

Les pays en développement, y compris la plupart des pays africains, pourront, sans être au préalable industrialisés, mobiliser les ressources technologiques et financières nécessaires pour construire, réhabiliter et étendre leurs infrastructures de communications et d'information, pour aider à l'orientation de leurs économies vers des économies basées sur l'information et la connaissance. Des mesures pourraient être prises, par exemple, pour encourager l'investissement privé (national et international) dans ce secteur et pour mettre en place le cadre légal, réglementaire et institutionnel nécessaire pour encourager son développement.

*Une économie basée sur une société éduquée avec un fort pourcentage de gens maîtrisant l'outil informatique.*

Les pays d'Afrique en développement peuvent atteindre l'objectif d'une société éduquée en mettant en œuvre des politiques éducatives appropriées, des politiques et programmes de développement des ressources humaines, et en mobilisant les ressources financières et autres, nécessaires à cette mise en œuvre. Les entreprises et autres organisations, dans une économie en croissance, investiront également dans la formation des compétences particulièrement dans les TIC au cours de la formation de la force de travail nécessaire à leur fonctionnement. Le gouvernement pourrait également encourager ce processus au moyen de mesures incitatives spéciales, ce qui en plus de ses autres efforts, permettrait de rendre les sociétés éduquées avec une large proportion de personnes maîtrisant l'outil informatique, sans pour cela que les pays soient totalement industrialisés.

En un mot, il sera sans doute possible pour les économies africaines essentiellement

agricoles de se transformer en économies basées sur l'information et la connaissance (PIKE) sans avoir besoin de s'industrialiser totalement si :

- Des conditions essentielles sont réunies
- Des politiques de développement socio-économiques orientées vers les TIC, des programmes, des stratégies, des mesures et des instruments de régulation sont mis en place.
- Les ressources nécessaires (humaines, financières et technologiques) sont mobilisées pour soutenir les projets et initiatives mis en place.

Cependant, le profit que les pays africains pourront retirer de la révolution de l'information et la transformation de leurs économies dépendra en grande partie de leur préparation et leur capacité à développer, déployer et utiliser les TIC dans leur économie respective dans le cadre d'une politique plus globale. A cet égard, le rôle des gouvernements africains est essentiel. Ils doivent développer en concertation avec les partenaires-clé la vision, les projets et les stratégies nécessaires pour fournir des directions et un environnement propices à la promotion, au déploiement, à l'utilisation et au développement des TIC. C'est également leur devoir, de mettre en œuvre des politiques socio-économiques, des stratégies, des mesures d'incitation et des instruments de régulation solides, qui favoriseront le processus du développement accéléré et de la croissance économique pour aller dans le sens d'une économie basée sur l'information et la connaissance utilisant les TIC.

De plus, la responsabilité de donner le cadre légal et réglementaire facilitant l'évolution vers une économie basée sur l'information et la connaissance, incombe aux gouvernements.

Le diagramme ci-dessous montre les facteurs-clés auxquels il faudra s'attaquer pour transformer les économies africaines basées essentiellement sur une agriculture vivrière et faiblement industrialisées en économies basées sur l'information et la connaissance, au moyen du développement, du déploiement et de l'utilisation des TIC. Ces facteurs-clé sont regroupés en trois grands secteurs : *les facteurs environnementaux permettant d'agir*, concernant les réponses à apporter pour rendre l'environnement favorable au processus ; *les facteurs utiles* permettant d'encourager l'évolution du processus socio-économique en direction d'une économie et une société basées sur l'information et la connaissance et *les actions politiques, projets et mesures* pouvant aider, infléchir et soutenir le processus de développement vers une économie basée sur l'information et la connaissance.

Il est intéressant de noter que même si *les facteurs environnementaux permettant d'agir* sont réunis, il ne sera guère possible de faire évoluer une économie basée essentiellement sur une agriculture vivrière vers une économie basée sur l'information et la connaissance, si des actions ne sont pas entreprises pour répondre aux exigences faisant partie des *facteurs utiles*, à savoir :

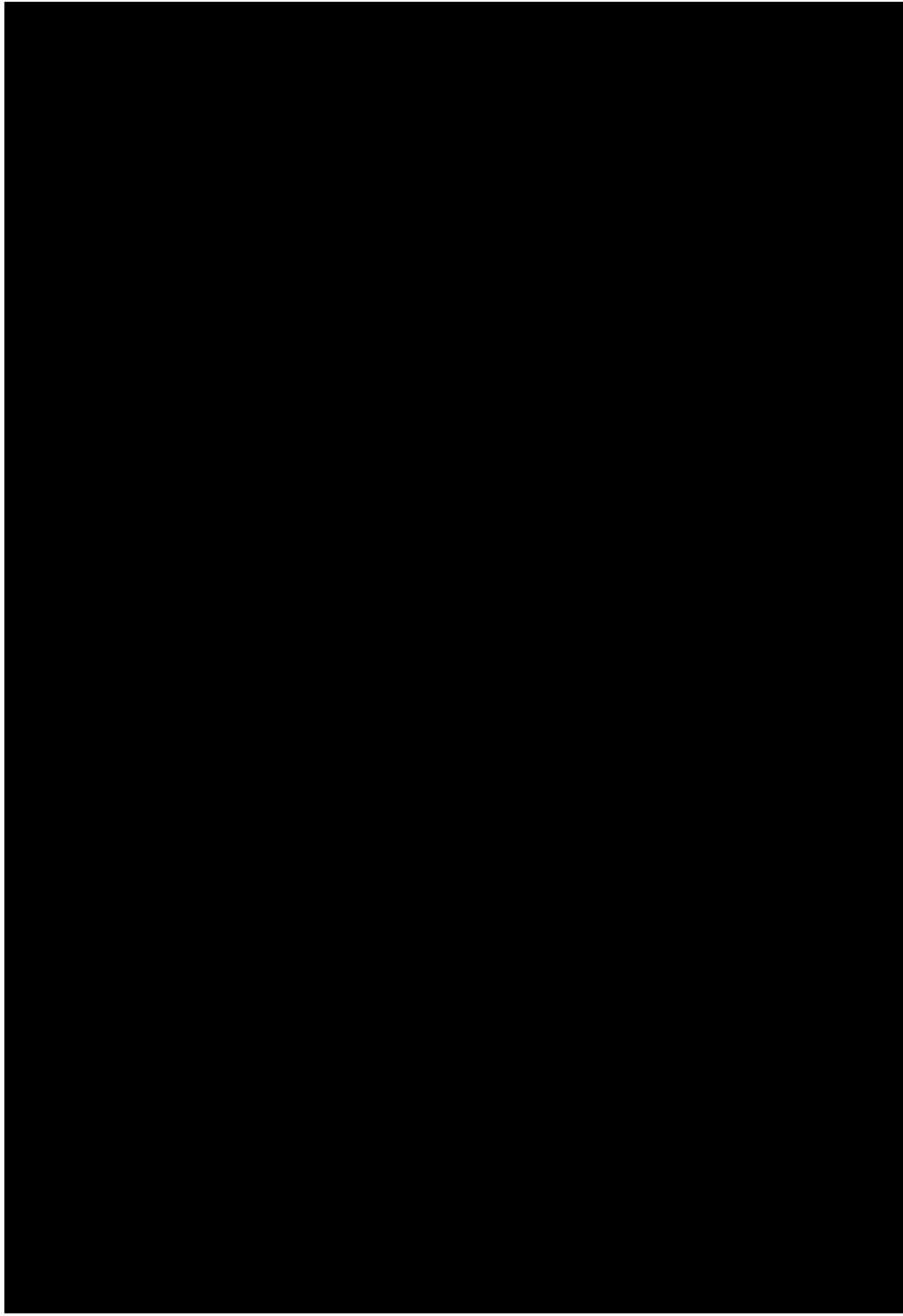
- Des programmes de développement socio-économiques solides.
- Des plans de développement des secteurs de pointe.
- Une société éduquée et informée.
- Un gouvernement concerné et une direction stable.
- Un service public moderne et efficace.
- Des ressources financières et technologiques disponibles.
- Des ressources humaines disponibles.

Il n'est cependant pas inutile de rappeler que, répondre et s'adapter aux facteurs utiles ne garantira pas nécessairement la transformation des économies africaines basées essentiellement sur une agriculture vivrière en économies basées sur l'information et la connaissance, si les gouvernements ne mettent en place les politiques, programmes, stratégies et incitations adéquats permettant d'aider, d'infléchir et de soutenir le processus d'évolution vers une économie basée sur l'information et la connaissance. On peut trouver dans le diagramme quelques exemples de ces projets et instruments régulateurs. Mais on pourrait ajouter que les mesures et les projets adéquats peuvent seulement être identifiés et formulés dans le cadre d'un processus plus global de politiques et de stratégies de développement prenant en compte les TIC, destiné à transformer les économies et les sociétés de ces pays. Nous allons maintenant passer en revue des conseils permettant d'aider ces politiques et stratégies de développement.

## **6.0 Conseils pour faciliter la procédure d'élaboration de programmes et de politiques nationales de communication et d'information**

Il est clair que les nations africaines peuvent transformer leurs économies et leurs sociétés, répondant ainsi aux défis de la globalisation et de l'ère de l'information. Pour cela, elles ont besoin de politiques et de programmes justes, établis dans le cadre nécessaire d'un environnement propice. Etant donné que les questions nécessaires liées au « gouvernement et aux environnements socio-politiques favorables » identifiées dans le diagramme sont prises en compte, il sera possible pour ces pays (en suivant des lignes de conduite spécifiques) de mettre en place les politiques de technologies d'information et de communication requises pour le développement socio-économique. Ils établiront aussi les plans et les structures légales, régulatrices et institutionnelles nécessaires, ainsi que les projets et outils d'application de ces politiques pour soutenir leur développement socio-économique. Nous présentons dans cette section les éléments clés dans l'élaboration des politiques et programmes nationaux liés aux technologies d'information et de communication, dans le contexte plus large des objectifs de développement socio-économique et des priorités des pays respectifs.

**Facteurs à prendre en compte pour transformer les économies africaines basées sur l'agriculture en économies**





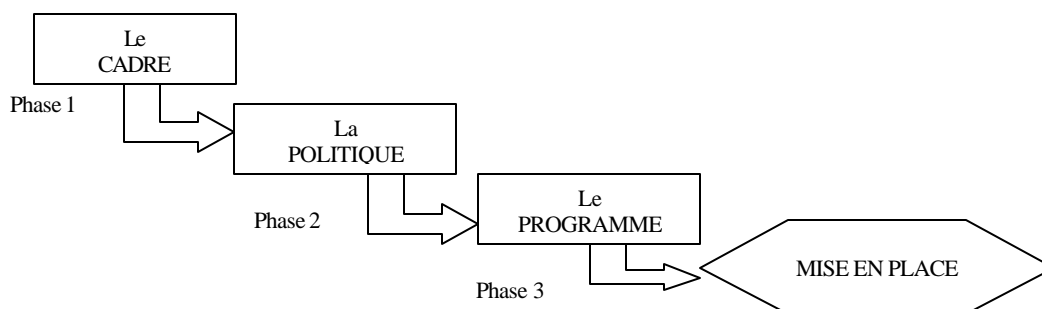
## 6.1 Les productions clés issues du processus

Dans chaque pays, les politiques et programmes de développement des TIC doivent viser la réalisation de productions, qui sont : Le *cadre*, la *politique*, le *programme*, et les *structures*. Le document *cadre* établira l'agenda pour guider le développement des autres éléments du processus. Le document *politique* visera à donner les détails des engagements et considérations essentiels du gouvernement sur cette politique. Le programme correspondant devrait fournir les détails des projets et initiatives visant à mettre en place les engagements du gouvernement décrits dans le document Politique. Enfin, le document *structures* sera l'instrument institutionnel à la disposition des structures, corps ou institutions nationales de coordination, pour la formulation, l'élaboration et la mise en place des politiques et programmes.

Ainsi, le document *Politique*, basé sur le *Cadre*, donnera les détails des engagements du gouvernement sur cette politique, en relation avec ce qui doit être fait pour la réalisation des aspirations de développement social et politique de la nation, à travers le déploiement, l'utilisation et le développement des TIC ; Alors que le Programme, basé sur les détails du document Politique, fournira le détail de *comment* ces engagements politiques se traduiront par des projets concrets et des initiatives pour leur mise en place.

## 6.2 Etablir les phases du processus

Si l'on adopte une approche par phase, la première phase du processus sera consacrée à l'élaboration du *Cadre*, la seconde à celle du document *Politique* basé sur les détails du cadre et la troisième à l'élaboration du *Programme* basé sur les détails de la politique. Concernant les structures ou dispositions institutionnelles de soutien du processus de développement et de mise en place des politiques et programmes, nous recommandons que ces dernières soient identifiées dès la première phase du processus et présentées dans le document cadre. Si ces structures n'existent pas, elles pourront être mises en place durant les phases deux et trois. L'idéal est que les structures clés existent, soit comme institutions ou structures totalement opérationnelles, ou au moins comme institutions temporaires, avant la fin de la phase d'élaboration du programme. Les détails et les documents finaux de chaque phase du processus sont élaborés ci-dessous.



## 7.0 Conseils pour l'élaboration du cadre pour guider le processus de développement de la Politique et du Programme

Dans la majorité des cas, le processus de développement de la politique nationale de TIC devra commencer par la mise au point du document *Cadre*. Celui-ci devra, entre autres :

- Fournir une base analytique pour l'élaboration de politiques et programmes pertinents. En particulier, il devra répertorier et analyser les cadres, politiques, programmes et provisions de développement socio-économiques du gouvernement, ainsi que les infrastructures et le paysage général des TIC. Il étudiera aussi le degré et le niveau de déploiement des TIC, leur utilisation dans le pays, afin de définir et de spécifier les problèmes généraux et les politiques dignes d'être approfondies.
- Servir, en tant que cadre conceptuel, à identifier et cristalliser les défis spécifiques liés au développement ainsi que les visions, objectifs et stratégies pertinents à poursuivre pour faire face à ces défis dans le cadre des engagements politiques et des programmes correspondants.

Au total, le document cadre doit identifier les questions spécifiques liées à la politique et les orientations requises pour guider le processus de développement et les programmes stratégiques conséquents.

### Eléments du document Cadre

Conscients du fait que les détails du *document Cadre* seront déterminés par les paramètres sociaux et de développement spécifiques à chaque pays, et, de ce fait, varieront d'un pays africain à l'autre, nous fournissons ci-dessous, en termes généraux, quelques uns des sujets clés à aborder à différents niveaux dans le document :

- Analyse de la situation socio-économique actuelle du pays
- Identification des défis liés au développement socio-économique pour le pays

- Revue des efforts (passés et présents) faits pour répondre aux défis de développement identifiés
- Revue et analyse des politiques, programmes et cadres de développement à long-terme visant au développement socio-économique national (ex : plan 2020, plan 2010)
- Arguments soutenant la nécessité de prendre des mesures pour faire face aux nouveaux défis liés à la globalisation et à l'ère de l'information
- Analyse des atouts et désavantages pour la transformation de l'économie et de la société en économie et société basées sur l'information et la connaissance.
- Description claire du projet national de développement social et économique, des objectifs correspondants pour la réalisation de ce projet, ainsi que des stratégies visant à atteindre ces objectifs.
- Détail des objectifs de développement par secteur visant à transformer l'économie et la société en accord avec les projet, objectifs et stratégies.
- Identification des structures et mesures institutionnelles destinées à favoriser le processus de développement et d'application de la politique et du programme
- Détails relatifs à l'agenda des phases suivantes du processus d'élaboration de la politique et du programme.

Il faut souligner que lors de la réalisation du document Cadre, une approche consultative doit être adoptée, réunissant ainsi tous les acteurs clés : gouvernement, secteur privé et société civile. L'étude soulignant le développement du cadre doit, outre la réalisation de documents spécifiques, être à la base d'un consensus national sur les sujets clés sur lesquels baser la politique et le programme, et donner lieu à un accord général sur les orientations à prendre.

En d'autres mots, l'objectif n'est pas seulement la production de documents spécifiques, mais la mobilisation de la machine gouvernementale, du secteur privé et de toute la société pour jouer un rôle actif dans le processus consultatif, afin de développer et d'appliquer les politiques et programmes pertinents pour transformer l'économie et la société.

## 8.0 Conseils pour Développer le Document de Politique Générale

Bien qu'il n'y ait pas deux pays d'Afrique qui se ressemblent, il est tout de même possible de définir les principes directeurs clés qu'on doit prendre en considération dans la formulation et le développement de politiques nationales de l'information et de la communication et des stratégies dans le contexte des situations socio-économiques, des priorités et des objectifs nationaux. Par exemple, selon Dzidonu, il est impératif que les politiques et les stratégies nationales de l'information et de la communication abordent entre autres choses les questions

concernant:

- la création d'un environnement nécessaire pour le déploiement, l'utilisation et l'exploitation des TIC (ICTs) dans l'économie et la société;
- le développement d'une industrie locale de TIC pour faciliter la production, la fabrication, le développement, la livraison et la distribution des produits et services des TIC;
- le développement de ressources humaines au niveau national pour correspondre aux besoins de l'économie
- le développement de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication
- le développement d'un cadre et d'une structure légale, institutionnelle et réglementaire nécessaire pour le déploiement, l'utilisation et le développement de TIC (ICTs) dans l'économie et la société; et
- le développement et la promotion de normes, pratiques et conseils nécessaires pour le déploiement, l'utilisation et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication dans l'économie et la société.

Les points notés ci-dessus font la base du modèle SUNRISE adopté par l'UNECA et conçu pour guider l'élaboration des politiques nationales de l'information et de la communication, des stratégies et des programmes dans le contexte des objectifs nationaux du développement socio-économique, des priorités et des situations économiques. Afin d'étendre ce processus et de donner spécifiquement les conseils sur la manière d'élargir les efforts nationaux dans ce domaine, nous décrivons ci-dessous dans les termes généraux, quelques conditions clé requises et des points à prendre en considération en abordant chacun des domaines identifiés ci-dessus.

*Politique permettant de mettre en place des mesures fiscales, des mesures incitatives pour promouvoir le développement de l'économie de l'information.*

Les gouvernements africains, en plus de mettre en œuvre les mécanismes assurant un environnement propice à la promotion du développement de l'économie et de la société de l'information dans leurs pays respectifs, devront aussi définir une politique permettant de mettre en place des mesures fiscales et des mesures incitatives. Ils devront donc, dans le cadre plus global du programme des TIC, prendre les mesures et les initiatives nécessaires incluant des mesures fiscales, des incitations à l'investissement pour promouvoir le déploiement, l'utilisation et le développement des TIC dans l'économie et la société, pour faciliter et accélérer la transformation de l'économie vers une économie basée sur l'information et la connaissance.

*Politique concernant le développement et le déploiement des ressources humaines permettant*

*d'accompagner le développement de l'économie et de la société de l'information du pays.*

La majorité des pays africains bénéficiera des avancées et des possibilités offertes par l'ère de l'information, dans la mesure des efforts accomplis pour développer et exploiter les ressources humaines de leur pays pour initier, soutenir, et conserver leur développement socio-économique vers une économie basée sur la connaissance et l'information. C'est pourquoi les gouvernements africains doivent aider à la mise en œuvre d'un projet global de développement des ressources humaines pour satisfaire aux nouvelles demandes du secteur des TIC et d'autres secteurs-clé de l'économie.

*Politique permettant d'encourager le déploiement et l'utilisation des TIC dans le système éducatif.*

On connaît (6) le rôle clé joué par le système éducatif dans le processus de développement socio-économique. On connaît aussi le rôle-clé joué par les TIC dans la transmission des savoirs et la formation. Le besoin de formation et d'éducation aux TIC dans les écoles, les collèges et les universités doit de ce fait être pris en compte par les gouvernements africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique et de leurs stratégies nationales de l'information et de la communication. Une proposition spécifique est de prendre des mesures pour favoriser le déploiement et l'utilisation des TIC dans le système éducatif et ce, dès le primaire.

*Politique de déploiement des TIC pour renforcer l'action des services publics.*

Dans la majorité des pays africains, le service public joue un rôle primordial dans le développement socio-économique. Cependant un certain nombre de questions se posent concernant l'efficacité à fournir les services, le grand nombre de fonctionnaires employés et le coût de fonctionnement de ces services publics. On connaît le rôle crucial que peuvent jouer les TIC pour améliorer l'efficacité des services publics, réduire leur coût de fonctionnement, et rapprocher les gouvernements de leurs administrés. C'est pourquoi nous proposons que le déploiement et l'utilisation des TIC dans les services publics des pays africains soit un élément essentiel de la politique et des stratégies nationales globales de l'information et de la communication.

*Politique facilitant un climat favorable à l'investissement pour mobiliser les ressources financières et technologiques.*

Outre la formation et la mobilisation des ressources humaines, facteurs essentiels du déploiement, de l'utilisation et du développement des TIC dans la société et l'économie, il

faut également que les gouvernements dans la région, développent des politiques et mettent en œuvre des mécanismes permettant la mobilisation des ressources financières et technologiques, au moyen d'investissements étrangers directs et d'investissement local, pour aider le processus de développement socio-économique de leur pays.

*Politique encourageant et facilitant le développement des infrastructures de terrain.*

Le développement socio-économique ne peut se produire sans une infrastructure moderne : routes, équipements généraux, infrastructure sociale mais aussi infrastructure dans le secteur des télécommunications et de l'information. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des politiques permettant de développer, améliorer, et déployer les infrastructures utiles dans les secteurs essentiels.

*Politique permettant d'établir des normes, directives et pratiques pour accompagner le déploiement, l'utilisation et le développement des TIC.*

Le déploiement, l'utilisation et le développement des TIC, dans les pays africains, devront être accompagnés de normes, directives et pratiques. C'est pourquoi il est nécessaire d'inclure dans la politique générale nationale des technologies de l'information et de la communication, des mécanismes pour répondre à ces questions.

*Politique permettant de créer le cadre réglementaire pour faciliter le déploiement, l'utilisation et le développement des produits, services et systèmes liés aux technologies de l'information et la communication.*

Les gouvernements de la région doivent réaliser que le développement et l'utilisation des TIC dans l'économie et la société comme le développement de l'économie basée sur la connaissance et l'information demandent à être aidés et soutenus par un cadre et des dispositions réglementaires appropriés. Pour élargir le cadre des politiques nationales de l'information et de la communication, les gouvernements devraient envisager la possibilité de mettre en place les propositions appropriées des recommandations du Programme de développement d'un cadre réglementaire et de la Politique des Télécommunications africaines (African Connection Group-1998) préparés par les Ministres africains de la Communication. Les secteurs essentiels à prendre en compte sont les suivants :

- Séparation des tâches de réglementation et de mise en œuvre dans le gouvernement.
- Création d'organismes réglementaires indépendants.

- Service universel et accès aux services de base et aux services plus élaborés des télécommunications.
- Création des conditions favorables à un investissement dans le secteur des télécommunications.
- Développement de l'industrie locale des communications pour la rendre compétitive.
- Libéralisation et encouragement à l'investissement privé dans le secteur des TIC.
- Création d'instances nationales de réglementation.
- Création d'un mécanisme pour la gestion d'une offre de services variés et d'une répartition des fréquences.

*Politique permettant d'appliquer les lois sur le cyberspace et les dispositions législatives.*

Le développement de l'économie et de la société de l'information doit être accompagné des dispositions légales et de la législation nécessaires. C'est pourquoi les gouvernements africains doivent permettre l'application des lois sur le cyberspace et des dispositions législatives nécessaires pour régir et encadrer les activités liées au cyberspace dans leur pays. Chaque pays de la région devra par exemple mettre en place la législation nécessaire accompagnant le commerce électronique et les activités liées à l'internet. Dans la plupart de ces pays, les gouvernements devront aussi mettre en place les directives de politique générale permettant l'application des lois relatives à la propriété intellectuelle, la protection et la sûreté des données, la liberté d'accès à l'information, les délits informatiques et autres lois cybernétiques.

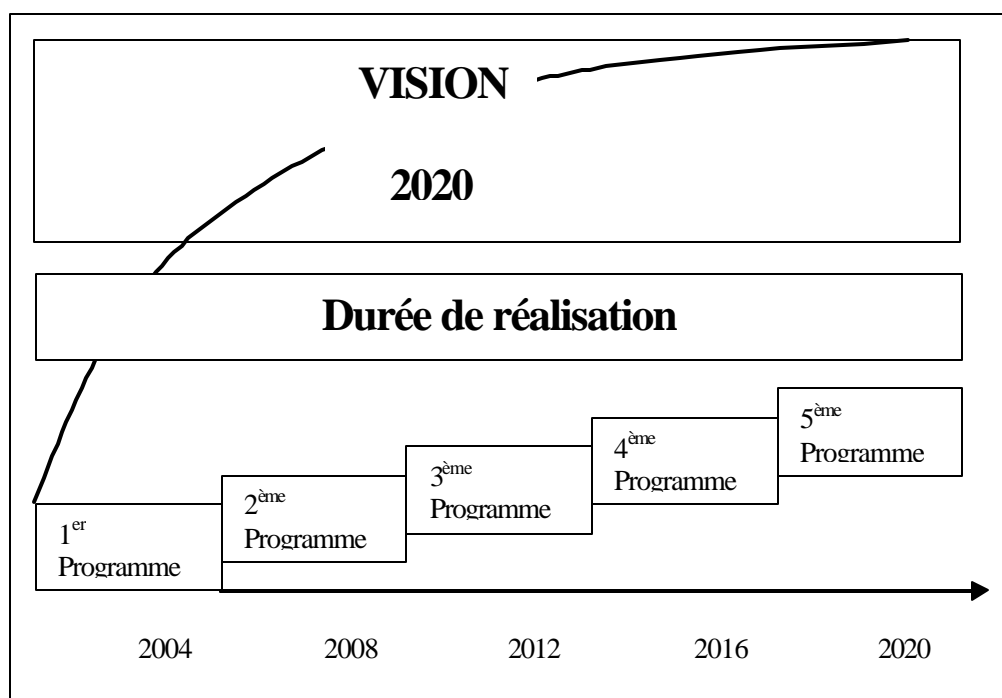
*Politique créant des structures et des organismes nationaux dans le secteur des TIC.*

Dans le cadre de leur politique globale et de leurs stratégies nationales sur l'information et la communication, les pays africains devront mettre en place les mécanismes nécessaires pour créer des structures et organismes de coordination nationaux dans le domaines des TIC pour coordonner, aider et favoriser la mise en œuvres des projets et stratégies et les programmes correspondants des TIC. Ces structures ou ajustements institutionnels sont essentiels pour soutenir la politique générale et l'élaboration du programme et faciliter leur mise en œuvre.

## 9.0 Directives pour mettre en œuvre le programme

Au sujet de la manière dont les directives pour la politique globale définie ci-dessus pourraient être mis en œuvre dans un pays donné, il est recommandé que pour chaque secteur de politique générale, des programmes, initiatives et projets spécifiques soient développés et incorporés dans des plans de réalisation sur une période donnée dans le contexte d'un cadre de développement socio-économique à long-terme (Vision 2020 par exemple) du pays. L'idée étant que, pour une politique donnée un certain nombre de programmes pourraient être développés et mis en œuvre successivement, chacun ayant une durée déterminée.

L'idée est que la politique de développement socio-économique orientée en fonction des TIC pourrait être prévue pour s'inscrire dans un cadre temporel équivalant par exemple au cadre de développement socio-économique Vision 2020 avec des programmes de mise en œuvre des politiques d'une durée déterminée et plus courte comme le montre le schéma ci-dessous. Il est par exemple possible au, au cours de la réalisation d'un cadre de développement socio-économique donné (par exemple 20 ans comme dans le cadre de Vision 2020), un certain nombre de projets (chacun s'inscrivant dans une durée de quatre ans par exemple) puissent être mis en œuvre successivement, chacun traitant (à des degrés divers), une partie, sinon toute, des éléments de la politique d'ensemble prévue dans le document de politique générale.





Il est également proposé que chacun des programmes incorpore les procédés d'évaluation et de surveillance nécessaires pour analyser le résultat des divers projets en fonction des objectifs à atteindre et évaluer l'efficacité globale pour atteindre objectifs socio-économiques de développement prévus pour répondre aux défis posés par la globalisation et l'ère de l'information.

### 9.1 Principes généraux pour la mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre d'un programme spécifique pourrait être guidée par les principes généraux suivants :

1. Le programme doit reconnaître et contribuer à la réalisation de la *Vision* socio-économique prévue (par exemple Vision 2020) par le pays, mais aussi contribuer à la réalisation des *projets* et *stratégies* identifiés comme pouvant permettre la réalisation de cette vision.
2. Le programme devrait, autant que possible, s'intéresser aux coûts, ressources et budgets nécessaires, aux besoins et aux mobilisations nécessités par les projets, et aux initiatives identifiées pour la mise en place dans le cadre du programme.
3. Des efforts doivent être faits pour structurer le programme, en divisant le programme en sous-programmes, chacun s'occupant d'un secteur important de la politique générale, par exemple le développement des ressources humaines ou le développement des infrastructures.
4. Les différents projets, initiatives et mesures identifiés pour la mise en œuvre dans le cadre des sous-programmes doivent être pratiques, réalistes et possibles, avec des éléments d'évaluations des résultats facilement *mesurables dans le temps*.
5. Les objectifs fixés pour les divers projets et initiatives du programme devraient être basés sur une étude de données comportant des indicateurs socio-économiques et liés aux TIC.
6. Le programme doit prendre en compte le fait que les gouvernements continueront à formuler et mettre en œuvre des programmes de développement et des budgets à court et moyen terme, pendant la réalisation du programme. Le programme ne devra donc pas se substituer à cet exercice. Il doit plutôt servir de politique générale de référence et de cadre permettant de compléter et renforcer ces exercices dans le contexte des objectifs à long terme du gouvernement en direction d'une économie et d'une société basées sur la connaissance et l'information.
7. Le programme doit incorporer des éléments d'analyse des risques prenant en compte les risques de développement socio-économiques liés à la mise en œuvre ou non de certains aspects spécifiques de chacun des sous-programmes.

8. Le programme doit disposer de mécanismes d'évaluation et de surveillance permettant les actions d'évaluation avec des directives claires (lorsque c'est nécessaire) sur le moment et la manière de pratiquer ces évaluations, et sur les organismes ou autorités procédant à ces évaluations.
9. Le programme devrait, autant que faire se peut, être suffisamment flexible pour permettre des modifications, révisions et ajustements pouvant être nécessaires au cours de la mise en œuvre.
10. De manière à disposer de souplesse dans sa mise en œuvre, le programme devrait, autant que possible, éviter de rentrer dans des détails spécifiques de mise en œuvre se rapportant aux projets et initiatives. L'idée est que, pour chaque projet ou initiative, les détails soient précisés au cours de la mise en œuvre du programme pour prendre en compte les contraintes, circonstances, possibilités et évolutions pouvant survenir.

Cette approche permet de mieux cerner les détails du projet, au fur et à mesure des besoins liés à la réalisation du programme.

## 9.2 Nécessité des sous-programmes et de la structuration du programme

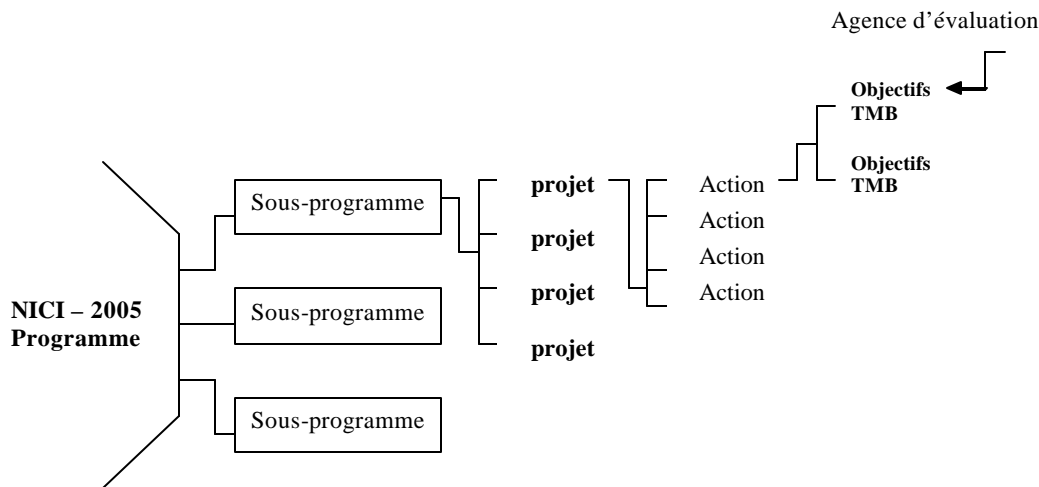
Comme cela a été mentionné ci-dessus, il sera nécessaire de structurer le programme en sous-programmes, donnant à chaque sous-programme la responsabilité d'un secteur de la politique générale. Dans le cas du Rwanda, par exemple, le programme de développement socio-économique orienté vers les TIC (Programme NICI-2005) (8) étant le premier de 4 projets de cinq ans destinés à être mis en œuvre sur 20 ans dans le cadre de Vision 2020, visait 8 grands secteurs, chacun représentant un sous programme du programme global, à savoir :

- Le développement des ressources humaines ;
- Les TIC dans l'éducation ;
- Appui aux services fournis par l'administration gouvernementale ;
- Développement et appui au secteur privé ;
- Développement et diffusion des TIC dans la communauté ;
- Développement des infrastructures des TIC, Réglementation légale, Normes et Dispositions Institutionnelles ;
- Orientation de l'investissement étranger direct vers les TIC.

Le programme national, en plus du fait d'être organisé en sous-programmes, pourrait également être structuré en fonction des particularités relatives à chacun des sous-programmes. En bref, la structure du programme NCI-2005 Rwandais, comme le montre le schéma ci-dessous, est un rassemblement de sous-programmes, chacun étant

constitué d'un ensemble de *projets* auxquels sont associés des actions à réaliser avec des objectifs et des outils d'évaluation *mesurables dans le temps* (TBM) et *les agences chargées de réaliser ces évaluations*. Le détail du programme Rwandais, pour poursuivre cet exemple, est organisé comme suit :

### Structure du plan Rwandais



### 9.3 Nécessité d'une étude de base pour conduire l'élaboration du programme

Pour conduire un programme réaliste dont les projets, initiatives et objectifs prennent en compte l'état des indicateurs clé socio-économiques et liés aux TIC, il est nécessaire de procéder à une étude de base avant la mise en œuvre du programme. L'objectif de cette étude de base sera de réunir des données utiles sur les indicateurs socio-économiques et liés aux TIC dans la société et l'économie pouvant servir de base à la définition des objectifs du programme.

Il est cependant nécessaire de préciser que le but d'une telle étude n'est pas de présenter un tableau complet de l'économie nationale et de la société mais plutôt de conduire une étude ciblée, se concentrant sur le nombre des indicateurs-clé liés plus spécifiquement aux engagements du gouvernement dans sa politique des TIC sur lesquels le programme doit être basé. L'étude de base devra être construite de manière à tirer ses données de sources primaire et secondaire. Elle devra aussi comprendre des entretiens lorsque ceux-ci seront nécessaires à l'obtention des données. Il faudra donc préparer des questionnaires adéquats dans le cas où les données proviendraient de sources primaires ou d'entretiens. Les indicateurs-clé que l'on devra rechercher comprendront :

- L'économie (en se concentrant sur les indicateurs-clé socio-économiques)
- Le niveau d'utilisation et de déploiement des TIC dans des secteurs-clé de l'économie, y compris :Le secteur privé
  - o Les services publics
  - o Le secteur agricole
  - o Le secteur industriel
  - o Le secteur des services
  - o Les secteurs de l'éducation, de la santé, etc...
- La capacité de développement des ressources humaines
- La situation de l'emploi dans les secteurs-clé concernés
- L'offre et la demande des compétences des TIC dans le pays.
- L'infrastructure des TIC en se référant spécialement à :
  - o L'infrastructure physique (transport, électricité, etc...)
  - o L'infrastructure dans le domaine des télécommunications et de l'internet.
  - o L'infrastructure dans le domaine de la communication et des médias.
- Autres

## 10.0 Structures utiles au soutien du développement de la politique générale et du programme et à la mise en œuvre

Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, l'un des éléments importants de la politique générale et de l'élaboration du programme national, sera la mise en place de structures utiles ou d'adaptations institutionnelles. On peut observer ci-dessous une classification de ces adaptations institutionnelles selon l'étape de réalisation du processus (étape de l'élaboration/étape de la réalisation) et selon le niveau d'action sur la structure (défense du projet/direction et rendre le projet possible/coordination).

Horizontalement (étapes du processus) la classification distingue les structures destinées à la politique générale et le *processus d'élaboration* du programme et les structures destinées à rendre le programme possible et le *processus de mise en œuvre* du programme.

Verticalement on distingue les structures *de défense et de direction du processus* et les structures ou adaptations institutionnelles permettant *de rendre le processus possible et chargées de le coordonner*.

Dans le cas du Rwanda, par exemple, le Ministère des Services Publics, des Transports et des Communications (MINITRACO) aidé par un Groupe national Spécialisé mis en place par le Président, sert de structure utile pour rendre le programme possible responsable de coordonner la politique générale et l'élaboration du programme, pendant que le Président, aidé d'une petite équipe, agit comme plus haute autorité de direction pour défendre et promouvoir le processus, durant l'étape d'élaboration de la politique générale

et du programme.

La Commission Nationale de l'Information et de la Technologie (NITC) et la Haute Autorité Rwandaise sur l'Information Technologique (RITA) sont deux nouvelles structures spécialement créées pour rendre possible la mise en œuvre de la politique générale et du programme. En se référant à la classification, NITC est plutôt une adaptation institutionnelle destinée à assurer la direction pendant la mise en œuvre du programme, alors que RITA sous l'autorité de NITC a été créée pour coordonner et faciliter les opérations de mise en œuvre du programme.

Des pays comme la Malaisie, l'Ile Maurice et le Sénégal, parmi d'autres, ont également des structures du type NITC pour faciliter la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de TIC, au plus haut niveau. Singapour et l'Ile Maurice disposent également d'un organisme du type RITA, appelé Commission Nationale Informatique.

## 11.0 Comment identifier les principaux facteurs de réussite

Dans un pays, la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et du programme de développement socio-économique orienté vers les TIC dépend d'un certain nombre de facteurs de réussite. Parmi les plus importants on trouve :

- Un défenseur de cette politique ayant un profil national fort : le Président ou le Vice-Président.
- Les plus hauts responsables politiques soutiennent le processus et s'y impliquent.
- Une vision, des projets et des stratégies clairs pour conduire la réalisation du processus.
- L'accord et l'implication du gouvernement à la vision nationale, aux projets et stratégies correspondant devant contribuer à la réalisation de cette vision et des projets.
- Le soutien et l'accord de la population pour les projets définis et leur réalisation.
- Un ministère ou une agence gouvernementale pour favoriser et coordonner le processus du programme, au nom du gouvernement.
- Des décideurs et des professionnels du secteur public et du secteur privé impliqués dans le processus.
- Adoption d'une approche progressive précise avec des étapes et des réalisations concrètes tout au long du processus de mise en œuvre de la politique générale et du programme.
- L'identification et la désignation d'objectifs réalistes pouvant être atteints dans un temps donné.
- Une recherche approfondie pour formuler la politique générale et le processus de mise en œuvre du programme, s'appuyant sur les expériences d'autres pays.

	<b>ELABORATION</b>	<b>MISE EN ŒUVRE</b>
<b>DIRECTION/ DEFENCE</b>	Adaptations institutionnelles pour défendre le processus d'élaboration de la politique générale et du programme	Adaptations institutionnelles pour diriger la mise en œuvre du programme
<b>FACILITATION/ COORDINATION</b>	Structures pour faciliter le processus d'élaboration de la politique générale et du programme	Structures chargées de la coordination pendant la réalisation du programme

- Un accès direct aux Ministres impliqués et aux acteurs concernés du secteur public et du secteur privé pour bénéficier de la consultation la plus large et assurer une vaste contribution au processus.
- L'organisation de tables rondes avec les personnes les plus concernées – gouvernement, secteur privé, société civile.
- Appui logistique et aide pour le processus.
- Encouragement permanent au plus haut niveau pour agir et obtenir des résultats.

## Références

1. Dzidonu C.K, O Siochru S., Faye M. (2000), *Broadening National Information and Communication Policies and strategies: Proposals for the ADF'99 Post Forum Summit*, UNECA (2000)
2. Dzidonu C.K, (2001), "The socio-economic development implications of the Digital Divide within the context of African Countries" Presented at the Joint African Finance and Economic Planning Ministers Meeting of the ECA, Algiers, Algeria, 8-10 may 2001.
3. United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) (1996), *Africa Information Society Initiative (AIS): An Action Framework to Build Africa's Information and Communication Infrastructure*
4. United Nations development Program (UNDP), *Digital Opportunity Initiative (DOI)*, UNDP (2001)
5. Dzidonu C.K, (1999 (a)), *An Integrated Framework for Socio-Economic and ICT Policy and Plan Development and Implementation for Rwanda*, UNECA (1999)
6. Dzidonu C.K, (1999 (b)), *Information and Communication Technology (ICT)-Mediated Education and Training within the Context of an Information and Knowledge Economy (IKE)*, ADF'99, Addis Ababa, 1999
7. The African Connection Group (1998), *African Connection: Building Africa's Communications Infrastructure*, Johannesburg, 1998
8. Dzidonu C.K, (2001); *An Integrated ICT-led Socio Economic Development Policy and Plan for Rwanda (2001-2005)*, United Nations Economic Commission for Africa (2001)

## Other Publications in the ATPS Special Paper Series

### Special Paper Series 1

*Globalization and Technology: Africa's Participation and Perspectives: Concept Paper and Research Agenda* by Melvin Ayogu & Osita Ogbu (2002)

### Special Paper Series 2

*Globalization, Markets for Technology and the Relevance of Innovation Policies in Developing Economies* by Sunil Mani (2002)

### Special Paper Series 3

*Biotechnology in sub-Saharan Africa: Towards a Policy Research Agenda* by John Mugabe (2000)

### Special Paper Series 4

*The Impact of Globalization in sub-Saharan Africa Countries* by Mwindace N. Siamwiza (2002)

### Special Paper Series 5

*A Blueprint for Developing National ICT Policy in Africa* by Clement Dzidonu (2002)

### Special Paper Series 6

*Impact of Foreign Direct Investment (FDI) on Technology Transfer in Africa* by Moses M. Ikiara (2002)

### Special Paper Series 7

*Pursuing Technology Policy Research in sub-Saharan Africa: Reflections on the Dimensions, Applications and Implications of a Methodological Framework* by M.H. Khalil-Tammy (2002)

### Special Paper Series 8

*African Response to the Information Communication Technology Revolution* by G. Olalere Ajayi (2002)

### Special Paper Series 9

*Information and Communication Technologies (ICTs): Poverty Alleviation and Universal Access Policies* by Andrew Dymond & Sonja Oestmann (2002)





Le professeur Clément Dzidonu est président de l'Institut International pour les Technologies de l'Information (INIIT) et Directeur de la Faculté des Sciences Informatiques à l'Université de Valley View, Accra, Ghana.  
E-mail : [dzidonu@ghana.com](mailto:dzidonu@ghana.com)

